

CERTIFICAT MÉDICAL TYPE

OBLIGATOIRE pour les non licenciés d'athlétisme

Le certificat médical est valable 1 an



CERTIFICAT MÉDICAL

à

le/...../.....

Je soussigné(e), Docteur

Certifie que, M., Mme, l'enfant

Ne présente, lors de l'examen médical, aucune contre-indication apparente à la pratique de la course à pied y compris en compétition.

Signature du Médecin

LISTE DES LICENCES

valables pour participer à une épreuve de course à pieds

- Licence FFA : Athlétisme compétition
- Licence FFA : Athlétisme Santé Loisir (option Running)
- Licence FFA : Athlétisme Pass'Running
- Licence TRIATHLON
- Licence UFOLEP, FSGT, FCGT,
sous condition de voir la mention : course à pieds.

Les licences des autres sports ne sont pas valables

ATTENTION

Un certificat médical avec l'indication d'une distance précise, ne vous autorise à ne faire que cette distance et aucune autre.